

# L'Expérience Grande Traversée Volcanic

## XGTV

220 kms / 8110 D+

« Course Trail Aventure, en Duo ou Solo »  
du 20 au 22 Mai 2020



## Règlement

**L'Expérience Grande Traversée Volcanic® XGTV** est l'une des épreuves proposées dans le cadre de la Volvic Volcanique Expérience VVX®.

Elle est dirigée par un Comité de Course dont les décisions sont sans appel.

### CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

1. L'Expérience Grande Traversée Volcanic est un défi sportif en semi-autonomie, qui se déroulera du 20 au 22 Mai 2020.

2. Cette aventure est ouverte **aux solos et aux duos** féminins, masculins ou mixtes.

3. Cette épreuve partira le Mercredi 20 Mai 2020 à 10h00 et l'heure de fermeture est fixée à 00h00 Vendredi 22 Mai 2020, soit un délai de 62h maximum pour réaliser ce défi et devenir finisher.

4. Un classement officiel sera établi en fonction de l'ordre d'arrivée des duos et des solos dans ce temps imparti de 62h.

Les duos sont strictement indissociables. En cas d'abandon d'un coureur, le 2<sup>ème</sup> coureur pourra poursuivre l'aventure sur la formule solo (il sera classé toutefois après le dernier solo parti depuis le départ).

5. Le parcours amènera les concurrents de la station du Lioran dans le Cantal aux sources de Volvic (63) en passant par le Plomb du Cantal, le Puy Mary, le massif du Cézallier, le massif du Sancy et la Chaîne des Puys ; soit 220 kms environ et 8110 D+ au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Aucun balisage n'est mis en place. Il s'agit d'un suivi d'itinéraire à l'aide d'un roadbook et de traces GPS (fournis par l'organisation).

6. Pour préserver la qualité de l'épreuve et assurer sa sécurité, le nombre de participants est plafonné à 60 partants tous confondus.

7. L'organisation met en place 1 base médicale / ravitaillement froid et 3 bases de vie :

- Km 30 au Col de Serre (base médicale et ravitaillement froid) – Barrière Horaire = Mercredi 20 Mai 2020 à 19h00

- Km 67 à Condat (base de vie) – Barrière Horaire = Jeudi 21 Mai 2020 à 4h00

- Km 120 à Super-Besse (base de vie) – Barrière Horaire = Jeudi 21 Mai 2020 à 19h00

- Km 181 à la Maison du Parc à St Genès-Champanelle (base de vie) - Barrière Horaire = Vendredi 22 Mai 2020 à 14h00.

Les équipes gèrent comme elles le souhaitent leur ravitaillement et leur temps de repos sur ces bases.

Sur la base médicale / ravitaillement froid (col de Serre), les concurrents trouveront :

- Ravitaillement solide froid
- Des produits énergétiques...
- Des boissons fraîches et chaudes
- Toilettes
- Une assistance médicale (médecin...)

Sur les 3 bases de vie, les concurrents trouveront :

- Un plat chaud
- Les 5 AOP Fromages d'Auvergne
- Des produits énergétiques...
- Des boissons fraîches et chaudes
- Toilettes / Douches
- Des lits pour se reposer
- Votre sac d'allègement avec affaires de rechange et vivres de course
- Une assistance médicale (kinés, médecin, etc...)

8. **L'assistance** n'est tolérée que sur les bases de vies. Elle est strictement interdite en tout autre point du parcours, aux traversées de routes et villages, sous peine de disqualification immédiate. Cependant, il est possible pour les participants de s'approvisionner en eau, ou en nourriture lors de leurs traversées de villages dans la mesure où cette action n'est pas intentionnellement organisée.

9. **Aucun accompagnement** n'est autorisé tout au long du parcours (à l'exception du kilomètre précédant et suivant les bases de vie) sous peine de disqualification. Des contrôles seront effectués tout au long du parcours.

10. Tous les participants sont tenus de respecter scrupuleusement **le code de la route** lors des passages sur des portions de routes.

11. La majorité des espaces traversés par les chemins balisés sont des propriétés privées. Emporter ses déchets, rester sur les chemins balisés, ne pas déranger la faune sauvage... sont des petits gestes simples pour respecter la nature, les habitants et les autres visiteurs.

12. Le parcours de la XGTV est certifié ITRA et c'est une course qualificative UTMB© 6 points.

13. Deux classements seront établis : un classement duo et un classement solo afin que chaque finisher puisse récupérer ses points UTMB.

14. La trace GPX fournie assure une continuité d'itinéraire. **Toutefois, sur le Roadbook, la trace surlignée sera la trace imposée.** Certains passages (par exemple, traversées de villages) ne seront pas surlignés ce qui permettra aux coureurs d'emprunter l'itinéraire de leur choix. **Les deux supports (trace GPX et Roadbook) sont donc complémentaires.**

## **CONDITIONS PARTICIPATION ET INSCRIPTION**

L'Expérience Grande Traversée Volcanic est ouverte à toute personne née en 2000 ou avant (catégories espoir à master 11), licenciée ou non.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit remplir et fournir un formulaire d'inscription sur <http://sportips.fr/volvic-vvx/> ainsi que le **certificat d'acceptation du présent règlement avec la mention "lu et approuvé » manuscrite, daté et signé (voir annexe 3).**

Chaque concurrent devra déposer sur ce module d'inscription avant le **20 Avril 2020** :

- un certificat médical **spécifique XGTV** de moins de 1 an au 20 Mai 2020 (voir annexe 1)
- un justificatif (*mail, diplôme, copie résultat via site épreuve*) prouvant que chaque concurrent a participé et terminé **1 ultra trail en moyenne ou haute montagne de 24 heures minimum et/ou 1 raid de 24 heures minimum sur 2018 et 2019**
- une fiche de renseignements médicaux qui ne sera accessible qu'aux médecin et directeur de course (voir annexe 2).

### **Prestations fournies par l'organisation**

- **Par coureur**
  - 1 Dossard
  - 1 Repas chaud d'après-course et boisson à Volvic
  - 1 Billet d'accès à la soirée de clôture de la VVX du samedi 23 Mai 2020 à Volvic
  - 1 TShirt finisher
  - 1 Cadeau souvenir
  - 1 Diplôme personnalisé pour les finishers
  - Le classement et la validation de 6 points pour l'UTMB
  
- **Par équipe ou en plus pour la formule solo**
  - 1 bâton lumineux à casser
  - 1 Système de géolocalisation avec balise GPS et appel d'urgence par équipe. Cette balise permettra d'avoir un suivi live des duo / solo. Un chèque de caution sera demandé aux participants lors de la remise de la balise au moment du retrait des dossards.
  - 1 Roadbook de l'itinéraire
  - 1 Trace GPX avec le fichier des traces et waypoints à télécharger sur son GPS personnel sera envoyé environ 15 jours avant l'épreuve à tous les participants pour éviter d'éventuels changements sur la trace.
  - En cas de repli, un Roadbook sous format papier sera fourni sur les bases de vie.

- **4 bases** (3 bases de vie + 1 base médicale/ravitaillement froid) avec ravitaillement liquide, solide, repas chauds avec produits locaux, lits, toilettes, assistance médicale, kiné, douches ...
- **La navette** pour rejoindre le départ à la station du Lioran (15) – départ Mercredi 20 Mai 2020 à 6h30
- **La sécurité 24h/24** sur la course assurée par des professionnels
- **Navette pour rapatriement** des coureurs (en cas d'abandon, rapatriement avec les responsables des bases, après passage de tous les concurrents).
- **Le chronométrage électronique**
- **Une application gratuite pour Suivi Live** en direct sur Smartphone et écran à l'arrivée.

## **DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

L'XGTV « L'Expérience Grande Traversée Volcanique » partira de la station du Lioran dans le Cantal Mercredi 20 Mai 2020 à 10h00. Il s'agit ensuite d'un circuit en moyenne montagne d'environ 220 kilomètres et comportant environ 8110 mètres de dénivelé positif.

Les arrivées seront jugées au Parc de la Source à Volvic Vendredi 22 Mai 2020 à Minuit, soit un temps maximum imparti de 62 heures pour réaliser le parcours complet.

Retraits des dossards, vérification des sacs et instructions de course : Mardi 19 Mai 2020 de 16h à 20h au Parc de la Source à Volvic. La vérification des sacs (matériel obligatoire) se fera à 16h30, 18h30 ou 20h.

Briefing de course : Mercredi 20 Mai 2020 lors du transfert en bus et 30 min (9h30), avant le départ.

Dépôt des sacs d'allègement : Mardi 19 Mai 2020 au retrait des dossards au Parc de la Source à Volvic (ancienne usine du Goulet) de 16h à 20h ou Mercredi 20 Mai 2020 de 5h30 à 6h30 au Parc de la Source à Volvic.

Départ en navette : Mercredi 20 Mai 2020 à 6h30 au Parc de la Source à Volvic.  
Obligatoire pour les participants **sauf cas exceptionnel, validé par l'organisation.**

Arrivée au Lioran Mercredi 20 Mai 2020 à 9h00 max. Accueil + animation+ petit-déjeuner + briefing et photo participants.

Départ officiel de la course : Mercredi 20 Mai 2020 à 10h00 au Lioran sur Front de Neige.

## **DOSSARDS**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque concurrent sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après avoir signé **le certificat d'acceptation du présent règlement avec la mention "lu et approuvé » manuscrite, daté et signé. Si, ce n'est pas le cas, le participant se verra refuser par l'organisation de prendre le départ.** Le dossard devra être visible tout au long de la course et être présenté aux contrôles le long du parcours et aux bases.

A Volvic, le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder au bus, aux salles de soins, de repos, douches, aires de dépôt ou de retrait des sacs et bien sûr aux 4 bases.

## **LOCALISATION ET CONTROLE**

Une application de localisation sera assurée et une balise GPS sera fournie à chaque équipe duo ou solo. Cette balise permet à l'organisation de suivre la progression de l'équipe, son tracé et ainsi d'en assurer sa sécurité sur le parcours.

**Une pénalité sera attribuée à chaque solo / duo s'ils sont jugés hors trace. Cette pénalité sera laissée au libre arbitre du directeur de course après vérification à l'arrivée.**

**Tout manquement de matériels obligatoires engendrera une pénalité de 1h par manquement.**

Il est donc impératif pour chaque solo / duo d'avoir au moins 1 téléphone en charge pour le suivi GPS, dans le sac de course tout au long de l'épreuve. Pour les solos aussi, obligation d'avoir une batterie de recharge. Possibilité de recharger les batteries sur les bases.

Les informations de suivi seront disponibles sur internet.

## **BARRIERES HORAIRES**

Des barrières horaires seront définies aux bases et / ou tout autre lieu jugé utile par l'organisation pour des impératifs de sécurité. Elles sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé de 62h.

	Lieu	Date Barrière Horaire	Délai	Détails
<b>Base 1 Massif cantalien</b>	Maison des activités Pleine Nature du Col de Serre	Mercredi 20 Mai 2020 à 19h00	Temps de course = 9h Moy 3,3 km/h	30 kms 2215 D+ / 1650 D-
<b>Base 2 Cézallier</b>	Condat	Jeudi 21 Mai 2020 à 4h00	Temps de course = 9h Moy 4,1 km/h	37 kms 650 D+ / 1445 D- <i>67<sup>ème</sup> km</i>
<b>Base 3 Sancy</b>	Maison du Tourisme de Super-Besse	Jeudi 21 Mai 2020 à 19h00	Temps de course = 15h Moy 3,5km/h	53 kms 1675 D+ / 1305 D- <i>120<sup>ème</sup> km</i>
<b>Base 4 Chaîne des Puys</b>	Maison du Parc de Montlosier	Vendredi 22 Mai 2020 à 14h00	Temps de course = 19h Moy 3,2 km/h	61 kms 2270 D+ / 2700 D- <i>181<sup>ème</sup> km</i>
<b>Arrivée au Parc de la Source à VOLVIC</b>	Site d'arrivée de la VVX	Vendredi 22 Mai 2020 à 00h00	Temps de course = 10h Moy 3,9 km/h	39 kms 1300 D+ 1680 D- <i>220<sup>ème</sup> km</i>

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les équipes et les solos doivent repartir de la base de vie avant l'heure limite indiquée (barrière horaire).

Tout concurrent mis hors course par l'organisation et voulant poursuivre son parcours le fera sous son entière responsabilité après avoir restitué son dossard et sa balise GPS.

### **ABANDON ET RAPATRIEMENT**

L'organisation assurera le rapatriement des coureurs (qui abandonnent ou qui sont mis hors course à une barrière horaire) à partir des bases, sans engagement de délai. En cas d'abandon en tout autre point du parcours, sauf exception, les coureurs devront s'organiser par leurs propres moyens pour rejoindre la base de vie la plus proche.

En cas d'abandon, le retour du sac d'allègement sur Volvic ne peut être garanti avant la fin de l'épreuve.

## **EQUIPEMENT OBLIGATOIRE**

Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants s'engagent sur l'honneur à garder avec eux tous les équipements obligatoires ci-dessous énumérés.

Des contrôles systématiques seront effectués au départ et aux bases de vie et d'une manière aléatoire tout au long du parcours.

### **Équipement individuel obligatoire**

- Réserve d'eau minimum 1,5 litre au départ et au départ de chaque base de vie.
- Micropure ou système de filtration d'eau
- Réserve de nourriture énergétique de sécurité, mini 1000 kcal.
- 1 Lampe frontale en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange
- 1 Couverture de survie (minimum 140x210cm)
- 1 Sifflet
- 1 Sous vêtement chaud à manches longues en tissu respirant, adapté à la taille du coureur (Tshirt + paire de manchettes acceptés)
- Une 2<sup>ème</sup> couche à manches longues (type polaire), adapté à la taille du coureur
- Une 3<sup>ème</sup> couche à manches longues avec capuche (type Gore-Tex ou équivalent), adapté à la taille du coureur
- 1 Pantalon type Gore-Tex ou équivalent, adapté à la taille du coureur
- 1 Pantalon ou collant de sport long, adapté à la taille du coureur (3/4 + paire de manchons acceptés)
- 1 Paire de gants
- 1 Bonnet ou buff
- 1 Boussole manuelle
- 1 Gobelet multi-usages ou éco-tasse
- 1 Bol ou gamelle + couvert pour repas chaud sur base de vie (possibilité de mettre dans sac d'allègement sur base de vie ou sac à dos au choix) : rien ne sera fourni par l'organisation, principe d'éco-responsabilité.
- 1 Duvet obligatoire dans sac de course (minimum 200 g)
- 3 Sacs d'allègement par coureur d'une capacité de 20l environ. Chaque sac sera identifié et acheminé vers chacune des 3 bases de vie

### **Équipement obligatoire par équipe ou pour le coureur en solo**

- 1 Couteau
- 1 Briquet
- 1 Jeu de cartes imperméables (porte carte ou papier imperméable)
- 1 Téléphone mobile (avec numéros de l'organisation enregistrés), en charge avec pochette étanche
- 1 chargeur (solaire, portable, rechargeable...) ; possibilité de recharge sur les bases.

- 1 Bâton lumineux à casser
- 1 GPS ou montre sur lequel auront été téléchargées les traces fournies par l'organisation.
- Le Roadbook et les cartes du parcours
- 1 Lampe frontale de secours avec piles ou batterie de rechange
- 1 Trousse de 1<sup>ers</sup> secours permettant de soigner les petites blessures et les affections bénignes : 1 bande crêpe Velpeau complète (non ouverte) petit modèle (5cm), 1 sachet de compresses stériles, 1 bande adhésive (sparadrap/tensoplast..), 1 pipette unidosée sérum physiologique, 1 pince à épiler, 4 comprimés de PARACETAMOL ou équivalent (Antalgique Pallier 1) -> Pas d'ANTI-INFLAMMATOIRE, 2 pansements anti-ampoules au choix

Important : Tout manquement du matériel obligatoire entraînera 1 heure de pénalité.

### **Autres équipements fortement conseillés pour votre sécurité (liste non exhaustive)**

- Argent liquide mini 20 €
- Sac étanche
- Poncho de secours
- Bougie chauffe plat
- Bâtons
- Autres vêtements de rechange
- 1 Paire de lunettes de soleil
- Ficelle, crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement...

## **SECURITE ET CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT**

Le PC Course sera installé à Volvic et des contrôleurs seront répartis sur l'intégralité du parcours et aux bases de vie. Ces personnes seront les seules interlocutrices des coureurs qui devront s'adresser à eux en cas de problème.

Le cas échéant, ils seront chargés de l'alerte et de la coordination des secours publics.

### **En cas d'accident**

Les coureurs devront utiliser leur trousse de secours afin de se prodiguer les premiers soins.

En cas d'urgence ou d'impossibilité de se déplacer, ils devront alerter le **Médecin de course** ou le **Directeur de Course** et le **Directeur de course Adjoint**.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, le Directeur de course se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier les barrières horaires ou le cas échéant de stopper l'épreuve ou faire un stop and go sur les bases de vie. Ses décisions sont sans appel et sans discussion.

En cas de modification de parcours, de nouvelles cartes (roadbook papier) seront fournies sur une base de vie avec un parcours de repli, moins exposé.

## **ASSURANCE**

### **Individuelle accident**

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France dans le secteur de Moyenne Montagne. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence ou encore auprès de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, etc...

Pour les coureurs adhérents à l'ITRA (International Trail Running Association), il est possible de souscrire une assurance Assistance - Rapatriement qui prend en charge les frais de recherche et de secours dans le monde entier. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.itra.run](http://www.itra.run).

### **Responsabilité civile**

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

## **DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

## **MODIFICATION D'EQUIPE ET ANNULATION**

La composition initiale des équipes peut être modifiée, avant le 20 Avril 2020. Il sera évalué par le Comité de course qui prendra la décision d'accepter ou non son inscription, sa décision étant sans appel.

Toute annulation d'inscription d'une équipe entière ou d'un participant solo doit être faite par e-mail ou par courrier recommandé. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

<b>Date d'envoi</b>	<b>Montant remboursé, en % du montant de l'inscription (hors frais annexes)</b>
Du 01 Janvier au 15 Février 2020	60%
Du 15 Février 20 Avril 2020	40%
Après le 20 Avril 2020	Aucun remboursement n'est effectué.

En cas de désistement d'un des coéquipiers, il ne sera pas possible de récupérer une partie du montant de l'inscription.

L'inscription est nominative. Il n'est pas autorisé de transférer son inscription sur une autre course ou à une autre personne pour quelque motif que ce soit.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

## **INFORMATIQUE ET LIBERTE**

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

## **PROGRAMME QUARTZ EVENT**

L'Organisation de la Volvic Volcanic Expérience a décidé de mettre en place le programme QUARTZ Event destiné à protéger votre santé et à contribuer à un sport sans dopage. Le programme QUARTZ Event s'adresse à tous les participants. Il n'a ni vocation ni compétence à se substituer aux réglementations nationale et internationale en vigueur en matière de lutte antidopage mais a pour objet de renforcer la surveillance médicale avant, pendant et après la compétition. Le programme QUARTZ Event est mené en collaboration avec l'ITRA (International Trail Running Association), l'Association Athletes For Transparency (AFT) et la Fondation Ultra-Sports Science (USS). Il est géré par une Commission médicale composée uniquement de médecins. Cette Commission médicale a la possibilité de prendre conseil auprès des experts de son choix et est chargée en particulier de donner un avis consultatif à destination de la direction de course sur l'état médical des participants. Cette Commission médicale peut aller jusqu'à proposer à la direction de course la mise hors compétition d'un participant pour raisons de santé.

Chaque participant s'engage donc à :

1. Déclarer à la Commission médicale les informations médicales suivantes :
  - Tout antécédent médical et/ou pathologie notamment ceux pouvant accroître les risques pendant la pratique d'un sport
  - L'utilisation de traitements réguliers ou de médicaments ou de compléments alimentaires au moins durant les 30 jours précédant le début de la compétition
  - Toute demande ou utilisation d'une substance ou méthode soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT)
2. Accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et/ou salivaires et analyses associées dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
3. Accepter de ne pas participer à la compétition en cas d'usage de glucocorticoïdes, indépendamment du mode d'administration et donc de la présence ou non d'une AUT, dans les 7 jours précédents le début de la compétition. L'usage de glucocorticoïdes pourra être notamment identifié dans le cadre des analyses réalisées, soit à partir d'un dosage direct, soit dans le cas d'une cortisolémie anormalement basse.
4. Accepter de répondre à toute convocation de la Commission médicale sur place ou à distance (téléphonie ou visioconférence) de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la compétition.
5. Transmettre tout formulaire de contrôle antidopage réalisé dans les 30 jours avant le début de la compétition et jusqu'à 15 jours après la compétition. Chaque formulaire doit être lisible.
6. Accepter l'utilisation, uniquement à des fins de recherche et de manière strictement anonyme, des données le concernant. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant. La Commission médicale est l'instance auprès de laquelle le participant peut exercer ce droit.

La déclaration des informations médicales à la Commission médicale se fait au travers de l'espace santé ITRA auquel chaque participant a accès après avoir créé gratuitement un compte coureur sur le site internet de l'ITRA : <http://www.itra.run>. Les informations médicales déclarées sont accessibles uniquement aux médecins de la Commission médicale, aux experts désignés ainsi qu'à l'équipe médicale lors des soins éventuels en course.

Tout manquement déraisonnable, refus, ou transmission d'informations erronées en relation avec le programme QUARTZ Event peut entraîner la mise hors compétition du participant ou son déclassement après la compétition.

## **ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

### **CE REGLEMENT POURRA FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS JUSQU'A 48H AVANT LE DEPART**

## **CONTACTS**

Email : [grandetraverseevolcanic@gmail.com](mailto:grandetraverseevolcanic@gmail.com)

Damien POULET - Coordinateur et Directeur de Course de L'Expérience Grande Traversée Volcanic – Email : [damiempoulet@gmail.com](mailto:damiempoulet@gmail.com)

Stéphane DUMORTIER – Directeur de course Adjoint – Email : [steph.raidmr@gmail.com](mailto:steph.raidmr@gmail.com)

Page FB de l'évènement : <https://www.facebook.com/ExperienceGrandeTraverseeVolcanic/>

Facebook Groupe XGTV :  
[https://www.facebook.com/groups/366908153909318/?source\\_id=283671439019324](https://www.facebook.com/groups/366908153909318/?source_id=283671439019324)

Site internet : [www.volvic-vvx.com](http://www.volvic-vvx.com)

Module d'inscription : <http://sportips.fr/presentation-course/xgtv-220km/>



## ANNEXE 1

Date de révision : 08/10/2019

Page 1/1



### CERTIFICAT MEDICAL SPECIFIQUE XGTV 2020

**Ce certificat de non contre indication à la participation à l'épreuve sportive XGTV (course d'ultra endurance 220 kms – 8110 D+ - Temps max 62h) est à déposer sur le module d'inscription avant le 20 Avril 2020.**

**A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement. Tous les certificats médicaux doivent être fournis en français.**

Je soussigné(e), .....

Docteur en médecine, certifie avoir examiné, ce jour,

Mr/Mme .....

né(e) le .....

et n'avoir pas constaté de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, et notamment à la participation à une **épreuve d'ultra endurance de 220 kms / 8110 D+ d'une durée maximum de 62h.**

Fait le.....à.....

Remis en main propre à l'intéressé pour faire valoir ce que de droit.

Cachet et signature du Médecin

## ANNEXE 2

Date de révision : 08/08/2019

Page 1/1



### Fiche de renseignements médicaux

**Cette fiche est à remplir obligatoirement par le coureur.**

*Les renseignements contenus dans cette fiche permettent une meilleure prise en charge en cas de problèmes médicaux durant la course. Ces informations médicales sont strictement confidentielles et ne seront accessibles que par le directeur de course et le médecin, soumis au secret médical.*

**N° Dossard (réservé à l'organisation)**

.....

.....

**Prénom et Nom du coureur**

.....

.....

**Date et lieu de naissance du coureur**

.....

.....

**Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, Prénom, numéro de téléphone, lien de parenté avec le coureur)**

.....

.....

**Antécédents médicaux connus (cardiaque, diabète, etc...)**

.....

.....

**Traitements médicaux en cours**

.....

.....

**Allergies médicamenteuses ou non connues**

.....

.....

**Informations complémentaires (si besoin)**

.....

.....

**Date** : .....

**Signature du coureur** : .....

### ANNEXE 3

Date de révision : 08/08/2019

Page 1/1



#### CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU REGLEMENT de l'Expérience Grande Traversée Volcanic 2020

Je, (Prénom et Nom) .....  
déclare avoir reçu, lu et accepte le règlement de la l'Expérience Grande Traversée Volcanic  
qui aura lieu les 20, 21 et 22 Mai 2020.

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Date : .....

Signature : .....